

NUISIBLES

Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants en Hauts-de-France

Tous les ans, une opération coup de poing pour lutter contre les rongeurs aquatiques envahissants en Hauts-de-France est organisée par la Fredon. L'objectif de cette opération est d'inciter les piégeurs à piéger au maximum ces espèces entre février et mars.



Dégâts sur berges et sur culture de maïs en Flandre Maritime.



Piégeage du rat musqué dans le Boulonnais.

Le rat musqué et le ragondin, espèces exotiques envahissantes*, sont fortement présents sur le territoire des Hauts-de-France. Ils occasionnent des dégâts importants aux cultures, aux infrastructures hydrauliques et routières. Ils constituent une menace pour l'environnement et la biodiversité et transmettent des maladies potentiellement mortelles (leptospirose et échinococcose alvéolaire) à l'homme et aux bovins. C'est pourquoi, ces vertébrés nuisibles aquatiques font l'objet depuis de nombreuses années d'une lutte collective et obligatoire sur le territoire des Hauts-de-France afin de contrôler leurs populations et leurs nuisances. FREDON Hauts-de-France, Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du Végétal, est chargé de la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires aux végétaux et produits végétaux et, notamment contre le rat musqué et le ragondin. Avec le soutien de la DRAAF/SRAL Hauts-de-France de 2003 à 2024, depuis 2016 avec le soutien du Conseil Régional des Hauts-de-France et depuis 2025 avec le soutien de la DREAL Hauts-de-France, FREDON accompagne les groupements opérateurs pour satisfaire aux obligations de rigueur et de traçabilité que l'organisation de cette lutte collective et obligatoire exige, notamment en les aidant à rendre compte des actions de lutte mécanique.

Lancement de l'opération coup de poing 2026

Chaque année, FREDON Hauts-de-France et les groupements encouragent l'ensemble des pié-

geurs et des acteurs de la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants à intensifier leurs actions de lutte contre ces espèces en février/mars, en amont et au début de la période de reproduction du rat musqué. En 2026, plusieurs groupements dont les GDON du Boulonnais, du Pays de Saint Omer, du Calais et le GIDON de la région d'Audruicq organise cette opération «coup de poing» sur leur territoire :

- GDON du Boulonnais : du 14 février au 15 mars
- GDON du Pays St Omer : du 15 février au 15 mars
- GIDON de la région d'Audruicq : du 18 février au 31 mars
- GDON du Calais : du 14 février au 15 mars

Actualités régionales

Les prises de rats musqués sont en baisse depuis 9 ans dans les Hauts-de-France. Le ragondin est lui en expansion dans notre région. De manière générale sur les Hauts-de-France, il y a une diminution des captures de rongeurs aquatiques envahissants. Cette diminution peut s'expliquer par différents facteurs :

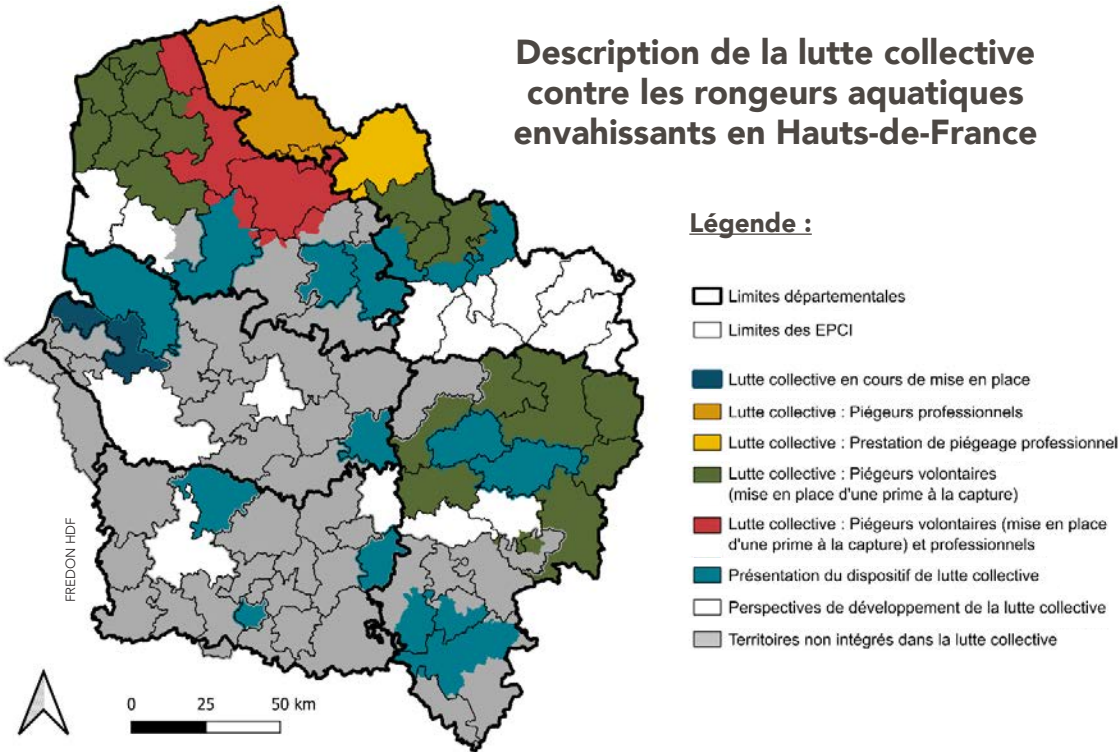
- effort de piégeage depuis de nombreuses années,
- changements climatiques,
- inondations, qui créent des zones inaccessibles pour le piégeage et entraînent un déplacement des populations de rats musqués dans des zones non piégées.

Les piégeurs ont un impact positif sur la démographie des rats musqués et peuvent s'en féliciter. Cependant, le nombre de piégeurs est en baisse, leur âge moyen est élevé et il est difficile de motiver de nouveaux piégeurs volontaires. Cette diminution est inquiétante face aux conditions climatiques de ces dernières années, favorables au développement des populations de rongeurs aquatiques envahissantes et à l'expansion du ragondin. Aujourd'hui, il est nécessaire de motiver encore plus les piégeurs sur l'ensemble de la région et de sensibiliser les élus et le grand public afin de poursuivre cette lutte collective et de l'étendre davantage à l'ensemble du territoire régional.

Financement de la lutte collective

La mise en place, la coordination et le suivi de la lutte collective réalisés par FREDON Hauts-de-France sont financés par la région Hauts-de-France et la DREAL Hauts-de-France. La lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants est financée par les intercommunalités, les syndicats mixtes, les sections de wateringues, des associations locales et la région Hauts-de-France. Cette dernière participe à hauteur de 0,50 € par prime à la capture ; celle-ci est harmonisée à 2,50 € et permet d'encourager les piégeurs volontaires. Il est essentiel de faire remonter l'ensemble des données auprès de FREDON afin de rendre compte des avancées du dispositif. La poursuite et le développement du piégeage permet une meilleure maîtrise des populations de rats musqués et de ragondins.

Margot Degezelle



* Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, qui survit, se reproduit et colonise ce territoire au détriment d'espèces locales qu'elle va supplanter voire totalement éradiquer.

EN SAVOIR +
Contacter **Margot Degezelle**, responsable des activités de préservation du patrimoine naturel à **FREDON Hauts-de-France** : margot.degezelle@fredon-hdf.fr